

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2972 /ENS.

Objet :

Enfants G.M.NATHOO.

Astrida, le 7 novembre 1951.-



Très Révérende Mère Supérieure,

Ayant eu la visite ce matin de Monsieur Gulamali Nathoo concernant l'admission éventuelle de ses 4 enfants à l'externat de votre institut, il me plairait d'avoir votre avis préalablement à toute décision.-

Agréer je vous prie, Très Révérende Mère Supérieure, l'expression de mes sentiments respectueux.-

L'Administrateur de Territoire,
P.o.

Très Révérende Mère Supérieure,
Institut St.Jean,
à
ASTRIDA (Ruhande).